

DÉCISION DU MAIRE

| | |
|-------------------------------|---|
| Décision N°89-2023 | MOYENS GENERAUX MARCHE PUBLIC DE SERVICE ▪ Marché n° 2023-13 : Maintenance des équipements de cuisine du restaurant scolaire |
|-------------------------------|---|

Le Maire,

VU le Code de la commande publique ;
 VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L.2122-22 ;
 VU la Délibération du Conseil Municipal en date du 9 Juillet 2020, portant délégation du Conseil Municipal au Maire en termes de « marchés publics » ;
 VU l'inscription faite au Budget principal de la Ville ;
 Vu la consultation lancée le 1er juin 2023,
 CONSIDERANT l'ensemble du dossier ;

Prend la décision suivante :

Article 1. **APPROUVE** la passation d'un marché public de service n° 2023-13 pour la maintenance des équipements de cuisine du restaurant scolaire, aux conditions suivantes :

| ATTRIBUTAIRE | MONTANT HT DU MARCHÉ |
|---|-------------------------|
| HORIS 17 rue des Frères Lumière ZI Compas 77292 MITRY-MORY CEDEX | 1 831,50 € |
| DUREE : 1 an à compter de la notification | |

Article 2. **CHARGE** le Pôle "Moyens Généraux", le Pôle "Scolaire-Enfance", Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Trésorière municipale de l'exécution de la présente Décision qui sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

Article 3. Communication en sera faite lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Clisson, le 28 août 2023

Par délégation du Conseil Municipal,
Xavier Bonnet
 Maire

Décision transmise à la Préfecture

le **29 AOUT 2023**

Affichée

le **29 AOUT 2023**



[Handwritten signature in blue ink]